

2022/05

Procès-verbal N° 05

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AOÛT 2022

OUVERTURE DE SEANCE A 19H00

ORDRE DU JOUR :

- Recrutement d'un apprenti au sein du service technique,
- Règlement Intérieur du Gymnase,
- MSP – Contrat de prêt à titre gratuit d'un local à usage professionnel,
- Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le conseil municipal au Maire,

- Questions Diverses.

Convocation du Conseil Municipal du :	04/08/2022
Date d'affichage du :	04/08/2022

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Louis GUILHAUMON, Dominique DUMONT, Jean-Luc MEILLON, Géraldine PERY, Jérôme DELESALLE, Pierre BARNADAS, Thierry LAFFOURCADE, Carine GUILLET, Christophe PESANDO, Aurélien ARTUS, Nathalie BARROUILLET. et Marie-Laure CAPDEVIELLE.

EXCUSÉES : Mmes Corine BARRERE, Sandrine NAVARRO-DABEZIES et Elodie BONNEMAISON.

PROCURATIONS : Mme Elodie BONNEMAISON a donné procuration à M. Jérôme DELESALLE, Mme Corine BARRERE a donné procuration M. Jean-Louis GUILHAUMON, Mme Sandrine NAVARRO-DABEZIES a donné procuration à Mme Dominique DUMONT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Dominique DUMONT.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 21 Juin 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé par le Conseil Municipal à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

AFFAIRE N°01 - D.2022-38 : SERVICE TECHNIQUE : RECRUTEMENT D'UN APPRENTI SUR LA PÉRIODE 2022-2024 POUR UNE FORMATION CAPA JARDINIER PAYSAGISTE

Rapporteur : Monsieur le Maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 15 voix

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 12 Nombre de suffrages exprimés : 15
Abstentions : 0 Pour : 15 Contre : 0

DECIDE :

- Le recours au contrat d'apprentissage,
- De conclure dès le 1^{er} septembre 2022 un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Technique	1	CAPA Jardinier Paysagiste	2 ans

- Que les crédits nécessaires seront inscrits pour la durée du contrat au budget principal, au chapitre 012 charges de personnel, article 6417 rémunération des apprentis,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention de formation conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis Agricole du Gers d'Auch Beaulieu Lavacant.
- Autorise également Monsieur le Maire à solliciter auprès des services de l'Etat, de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, du FIPHFP et du CNFPT les éventuelles aides financières qui seraient susceptibles d'être versées dans le cadre de ce contrat d'apprentissage.

AFFAIRE N°02 - D.2022-39 : APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU GYMNASÉ

Rapporteur : Monsieur le Maire

Mme Nathalie BARROUILLET ne prend pas part au vote

A 14 voix POUR et une abstention

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 12 Nombre de suffrages exprimés : 14
Ne prend pas part au vote : 1 Pour : 14 Contre : 0

- approuve le règlement intérieur du gymnase ci-annexé,
- autorise, Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur annexé à la présente,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre du planning annuel (saisons scolaire et sportive) d'occupation et la signature des conventions de mise à disposition annuelle gratuite auprès des associations sportives assurant une pratique régulière.

AFFAIRE N°03 - D.2022-40 : CONTRAT DE PRÊT A USAGE D'UN LOCAL PROFESSIONNEL

Rapporteur : Monsieur le Maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 15 voix

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 12 Nombre de suffrages exprimés : 15
Abstentions : 0 Pour : 15 Contre : 0

- APPROUVE la proposition présentée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer si besoin le contrat de prêt d'usage à titre gratuit pour une durée de 12 mois pour le local professionnel de 27,72 m² avec Mme Adélaïde LEMOINE, sage-femme,
- PRECISE que la décision prise par Monsieur le Maire dans ce cadre fera l'objet d'un compte-rendu en réunion du conseil municipal.

AFFAIRE N°04 - D.2022-41 : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal du 21 Juin 2022.

Questions diverses :

- Gymnase de Marciac – Dommage-Ouvrage - ,
- Parcours jazz – Itinéraire Bis – spectacle des 29/30 et 31 juillet 2022,
- Escape game,
- Festival JIM 2022,
- Conseiller numérique,
- PLUi,
- Fermeture des restaurants,
- Lavoir de Marciac,
- Contrat Petites Villes de Demain,
- Convention pré-opérationnelle EPFO

Séance levée à 20H00 mn.

Fait à Marciac le 29 septembre 2022
Le Maire

Jean Louis GUILHAUMON

Le secrétaire de séance,

Mme Dominique DUMONT

